



Le 26 juillet 2004

Monsieur Robert Vincent, président
Énergie éolienne du Mont Copper inc.
1400, boul. Marie-Victorin, suite 210
Saint-Bruno (Québec) J3V 6B9

N/Réf. : 9122.0007

**Objet : Location de 26 emplacements, partie non divisée des cantons
de Larivière et de Bonnécamp – Parc éolien du Mont Copper
Baux 139649, 139711 à 139717, 139719 à 139725, 139727 à 139731
139733, 139735 à 139738 et 139740**

Monsieur,

Faisant suite à l'entente intervenue le 15 décembre 2002 entre notre Ministère et
Énergie éolienne du Mont Copper inc. et au respect des conditions mentionnées, nous
vous transmettons les copies des 26 baux selon le modèle annexé à l'entente.

Les frais reliés à l'émission de chacun des baux sont les suivants :

Location :

Loyer annuel	2 000,00 \$
Frais d'administration	200,00
Frais d'enregistrement au Terrier	35,00
TPS	154,00
TVQ	176,55

TOTAL 2 565,55 \$

2004-08-06
PAYE md

Pour l'ensemble des 26 baux, un montant de 66 704,30 \$ est requis. Veuillez nous
faire parvenir un chèque ou mandat poste à l'ordre du *Ministre des finances*, au plus

... 2

tard le **23 août 2004**. Vous devez aussi joindre un seul exemplaire du bail portant votre signature et conserver l'autre pour vos dossiers. Le bail prendra effet dès que vous aurez effectué votre paiement. *De plus, cette prise d'effet de l'ensemble des baux constituant le parc éolien du Mont Copper mettra fin à l'entente intervenue le 15 décembre 2002.*

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Carol Lizotte, responsable de l'analyse de votre dossier. N'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier dans toutes vos communications avec le Ministère.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Marc Lauzon

p. j.

c. c. DRGTP – 01, Gaspé